

Construction de 45 logements

Route du Candos - 76480 Saint Pierre de Varengueville

C.C.T.P.

LOT N° 07 : CLOISON - DOUBLAGE - ISOLATION

Maître d'Ouvrage	LOGEO SEINE ESTUAIRE	53, Rue Gustave Flaubert 76600 LE HAVRE	Tél : Fax : E-Mail :
Maître d'Œuvre	CBA ARCHITECTURE	9, Rue de Le Nostre 76000 ROUEN	Tél : 02.32.10.44.44 Fax : 02.32.10.44.40 tony.malandain@cba-architecture.com
Economiste	ISC INGENIERIE	7, Rue de Le Nostre 76000 ROUEN	Tél : 02.32.10.44.49 Fax : 02.32.10.44.40 ismael.maurey@isc-ingenierie.com
Bureau d'Etudes fluides	ABSCIA INGENIERIE	ZA Les portes de l'Ouest - 581 Rue G. Charpark 76150 SAINT JEAN DU CARDONNAY	Tél : 02.35.68.77.31 Fax : 02.35.69.49.60 apochon@abscia.fr
B.E.T. Structure	SICRE	55, Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN	Tél : 02.35.61.43.43 Fax : 02.35.61.72.07 t.delamare@bet-sicre.fr
B.E.T. V.R.D.	SNETA	37, Rue des Martyrs 76770 LE HOULME	Tél : 02.35.75.88.60 Fax : 02.35.75.26.93 sneta@orange.fr
B.E.T. ESPACES VERTS	ESPACE LIBRE	29, Rue de Verdun 76240 BONSECOURS	Tél : 02.35.61.00.18 Fax : 02.35.61.21.00 atelier@espace-libre.fr
B.E.T. ACOUSTIQUE	ACOUSTIBEL	554, Rue du Petit Bosc Guerard 76710 BOSCO GUERARD ST ADRIEN	Tél : 02.35.75.88.60 Fax : 02.35.75.26.93 acoustibel.roue@wanadoo.fr
Bureau de contrôle	QUALICONSULT	Avenue des Hauts Grigneux 76420 BIHOREL	Tél : 06.31.72.63.57 Fax : etienne.josse@qualiconsult.fr
Coordonnateur SPS	ESDECO	7, Rue Nelson Mandela 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY	Tél : 06.36.21.28.97 Fax : sdelpech47@orange.fr

INDICE	DATE	LIBELLE DES MODIFICATIONS		
			Affaire n° :	15-005
			Date :	26.10.2018
			Réalisé par :	
			Phase :	MARCHE

SOMMAIRE

07. CLOISON - DOUBLAGE - ISOLATION.....	3
01. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	3
01.01. CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
01.02. NORMES ET REGLEMENTATION.....	4
01.03. COORDINATION DE TRAVAUX.....	5
01.04. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES OUVRAGES.....	5
01.04.01. FAUX PLAFONDS.....	5
01.04.02. CARREAUX DE PLÂTRE.....	6
01.04.03. LES CLOISONS.....	6
01.04.04. MAROUFLAGE OU COLLAGE.....	7
01.05. ETUDES D'EXECUTION ET DOCUMENTS TECHNIQUES A FOURNIR.....	7
01.06. RECEPTION DES OUVRAGES.....	7
02. DESIGNATION DES OUVRAGES.....	9
02.01. DOUBLAGE COLLE.....	9
02.01.01. DOUBLAGE COLLE - POLYSTYRENE EXPANSE : 100+13 MM - R > 3.40 M2.K/W.....	9
02.01.02. DOUBLAGE COLLE - POLYURETHANE : 100+13 MM - R > 4.70 M2.K/W.....	10
02.01.03. HABILLAGE EN PLAQUE DE BA 13 COLLE.....	11
02.01.04. PLUS VALUE POUR DOUBLAGE COLLE AVEC PAREMENT HYDROFUGE.....	11
02.01.05. PLUS VALUE POUR DOUBLAGE COLLE AVEC PAREMENT HAUTE DURETE.....	12
02.02. CARREAUX DE PLATRE DE 100 MM D'EPaisseur.....	12
02.03. CLOISON DE DISTRIBUTION.....	13
02.03.01. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 72/48, MONTANT SIMPLE, ISOLANT.....	13
02.03.02. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 100/70, MONTANT DOUBLE, AVEC ISOLANT.....	14
02.03.03. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 70/48, MONTANT DOUBLE, ISOLANT.....	15
02.03.04. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 82/48, MONTANT DOUBLE, ISOLANT.....	16
02.03.05. CLOISONS ALVEOLAIRES DE 50 MM D'EPaisseur.....	17
02.03.06. PLUS VALUE POUR PLAQUES AVEC PAREMENT HYDROFUGE SUR CLOISON A OSSATURE METALLIQUE...18	
02.04. POSE DES BATIS OU HUISSERIES DE PORTES DE DISTRIBUTION.....	19
02.05. SOFFITES M48-3x13 - ISOLANT.....	19
02.06. FAUX PLAFOND D'HABILLAGE.....	20
02.07. FAUX PLAFOND SUR OSSATURE METALLIQUE SOUS CHARPENTE BOIS.....	21

07. CLOISON - DOUBLAGE - ISOLATION

01. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

01.01. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter comprennent la fourniture et mise en oeuvre de tous les éléments et produits nécessaires à la bonne tenue des articles décrits ci-après et au parfait achèvement des ouvrages, et en particulier :

- Toutes les sujétions du Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé,
- Études, calculs, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, vérification des matériaux choisis au vue des prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie, prescriptions contractuelles de résistance des produits employés, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux, d'isolation thermique et acoustique
- La réception des supports,
- Le traçage des cloisons avant mise en place des canalisations verticales, un traçage ou une correction lors de l'intervention elle-même, le report du trait de niveau après intervention,
- Les plans d'implantations et de calepinage des faux plafonds, leur traçage, après synthèse des besoins et calepinage des équipements techniques à incorporer,
- Les moyens de chauffage nécessaires à la mise en oeuvre des ouvrages selon DTU,
- Le dépoussiérage des supports avant travaux,
- Les échafaudages,
- Le transport et le montage des matériaux et matériels,
- La fourniture et la pose des cloisons, des soffites, des doublages, des carreaux de plâtre, des faux plafonds conformément aux Avis Techniques y compris toutes façons et fournitures diverses nécessaires à cette pose,
- Les ossatures primaires, secondaires et complémentaires de renfort si nécessaire, suspentes, tiges filetées, cornières et profils de rive, accessoires de fixation
- Les équerres ou bandes de renfort d'angles, les bandes et semelles résilientes, les profilés d'étanchéité,
- La pose des huisseries métalliques dans cloisons ainsi que la pose des cadres pour les trappes et les gaines,
- La fourniture et la pose des fourrures incorporées pour fixation des lavabos, chaudières, radiateurs ou des renforts pour cloisons de grande hauteur,
- Les calfeutremments nécessaires, notamment au pourtour des huisseries, l'habillage et le ragréage des champs,
- L'incorporation de tous les conduits d'électricité, de plomberie ou autres corps d'état en étroite collaboration avec les lots concernés,
- Toutes coupes, chutes, entailles, percements, découpes et réservations pour incorporation des autres corps d'état,
- Le traitement des joints, angles rentrant, cueillies nécessaires à la bonne finition des ouvrages avec le degré de qualité de surface nécessaire pour recevoir les revêtements muraux définis au lot Peinture; les calicots recevront 2 passes d'enduit minimum,
- Les finitions en périphérie des ouvrages incorporés : calicots, joints acryliques, calfeutremments, couvre-joints,
- L'Entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en accord avec les autres lots et en particulier les titulaires des lots "Menuiseries intérieures", "Plomberie- chauffage", "Electricité"
- Les essais s'il y a lieu,
- La protection contre la corrosion des parties métalliques, par galvanisation, électro-zinguage anodisation ou revêtement organique
- La protection des autres revêtements en cours de travaux,

- Les sujétions de découpes et de finitions au droit des passages des canalisations apparentes,
- Les sujétions de découpes, de finitions, de mise en place et d'incorporations des luminaires et éléments de fluides,
- Le rebouchage au pourtour des découpes pour canalisations ou fourreaux, après interventions des corps d'état techniques, avant mise en peinture,
- La réfection des travaux défectueux avec remplacement des matériaux refusés,
- Le dégagement et le balayage des locaux après travaux,
- Le tri et le transport de tous les déchets (gravats, emballages, dispositifs de protection...) résultant des travaux du présent lot jusqu'aux bennes de chantier prévues à cet effet.

01.02. NORMES ET REGLEMENTATION

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux prescriptions maximales figurant sur l'un ou l'autre des documents mentionnés ci-après, non limitativement au présent article :

D.T.U. et Normes Françaises :

- DTU 25.1 (NF P71-201) : Enduit intérieurs en plâtre
- DTU 25.31 (NF P72-202) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)
- DTU 25.41 (NF P72-203) : Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonées
- DTU 25.42 (NF P72-204) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant
- DTU 25.51 (NF P73-201) : Mise en œuvre des plafonds en staff traditionnel
- DTU 58.1 (NF P68-203) : Plafonds suspendus (décembre 2008)

Règles de calculs et professionnelles :

- Règles de calculs Th-CE
- Règles Th-I : Détermination de l'inertie thermique des bâtiments
- Règles Th-S : Détermination du facteur solaire des parois du bâtiment
- Règles Th-U : Détermination du coefficient moyen de déperdition par transmission à travers les parois du bâtiment (Ubât)
- Cahier du CSTB n° 1362 de février 1976 : Conditions générales d'emploi et de contrôle des éléments préfabriqués de hauteur d'étage en plâtre à parements lisses pour cloisons de distribution et de doublage
- Cahier du CSTB n° 3231 de juin 2000 : Guide de l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie
- Cahier du CSTB n° 3477 de septembre 2003 : Cloisons, contre cloisonnement et complexe de doublage avec parement en plaques de plâtres hydrofugées de type H1. Conditions générales de mise en œuvre dans les locaux classés EB+ privés
- e-Cahier du CSTB n° 3560-V2 de juin 2009 : Isolation thermique des combles. isolation en laine minérale faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un Constat de Traditionalité
- Cahier du CSTB n° 3567 de mai 2006 : Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs.

Autres documents :

- N.R.A.
- Normes NF P 92. : Sécurité contre l'incendie
- Réglementation thermique 2012
- NF EN 12831 Mars 2004 : Systèmes de chauffage dans les bâtiments - Méthode de calcul des déperditions calorifiques de base
- Avis Techniques concernant les colles et les matériaux,
- Recommandations professionnelles concernant les joints (S.N.J.F.),
- Notices de pose des fabricants

Toutes les descriptions de ces documents seront scrupuleusement observées : température de stockage et de mise en œuvre, nature et emploi de colles, préparation des supports, mise en place, nettoyage, protections, etc.

Dans le cas où des dispositions contraires aux normes et règlements seraient prévues dans le présent descriptif, l'entrepreneur devra aviser immédiatement le Maître d'œuvre, au plus tard à la remise de son offre.

01.03. COORDINATION DE TRAVAUX

En complément des indications précisées dans l'article "Coordination de travaux" des prescriptions communes à tous les corps d'état, l'Entrepreneur du présent lot devra se rapprocher du titulaire des autres lots pour obtenir toute précision sur :

- La constitution, la nature et les caractéristiques des supports et les possibilités d'ancrage qu'ils présentent
- Les incorporations de toute nature dans ses ouvrages (menuiseries, électricité, chauffage, ventilation, etc.,)
- Les réservations pour passages de tout type dans ses ouvrages (gainés, fileries, tuyauterie, etc.,)

L'Entrepreneur du présent lot précisera aux autres corps d'état concernés, les règles d'encastrement et de fixation applicables à ses ouvrages. Une coordination toute particulière sera réalisée avec l'électricien pour une parfaite réalisation de l'encastrement des appareils électriques.

01.04. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES OUVRAGES

01.04.01. FAUX PLAFONDS

- **Mise en oeuvre :**

Les plaques seront parfaitement raccordées sur les murs extérieurs et les refends intérieurs pour éviter toute infiltration d'air parasite.

Pour éviter que les pointes en acier galvanisé ne ressortent ultérieurement, l'Entrepreneur veillera à ce que leurs têtes soient légèrement enfoncées par rapport à la surface de la plaque sans toutefois provoquer un poinçonnement de la feuille de carton.

Toutefois, la fixation par vis auto taraudeuses sera chaque fois que possible préférée.

- **Qualité des matériaux :**

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Tous les éléments de l'ossature et ceux de fixation en métal ferreux seront traités contre la corrosion, par galvanisation à chaud.

- **Sujétions particulières, encombrement des plénums :**

En raison de l'encombrement des plénums par le passage des équipements des lots techniques, l'entrepreneur du présent lot doit inclure dans sa prestation toutes les sujétions et difficultés d'exécution en résultant, ossature supplémentaire pour grande portée afin de limiter les suspentes dans certaines zones, tous les calepinages particuliers, incorporation de grilles, appareils techniques dans les faux plafonds, renforts chevêtres et découpes, adaptation des suspentes pour passage de tuyauteries, etc.

- **Passage au droit des joints de dilatation :**

Plafonds suspendus sur ossature apparente ou semi apparente : Les appuis des panneaux doivent permettre le mouvement du gros oeuvre sans risque de chute

Plafonds suspendus a ossature non apparente : Les panneaux doivent être interrompus à l'aplomb de la ligne du joint de dilatation et l'espace vide ainsi créé doit être revêtu d'un couvre joint fixé sur l'un des côtés seulement

01.04.02. CARREAUX DE PLÂTRE

En aggravation des dispositions du DTU, les U plastiques sont proscrits, le socle béton ou en maçonnerie est donc obligatoire.

Les liaisons avec les huisseries seront impérativement réalisées par pattes au droit de chaque joint horizontal entre les carreaux. Les bouquets de pointes scellées sont proscrits.

Les coupes seront obligatoirement réalisées au tranchoir.

Les raccordements avec les autres ouvrages seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant.

01.04.03. LES CLOISONS

L'Entrepreneur titulaire du présent chapitre devra la fourniture et la pose de cloisons sèches de distribution et de séparation, constituées par des plaques de plâtre cartonnées reliées par une ou plusieurs ossatures métalliques, y compris :

- Les accessoires de pose et de fixation en sol, murs et plafonds, tels que les montants, raidisseurs pour grande hauteur, rails, pièces d'abouts, visserie, etc., et ossatures complémentaires pour assurer la stabilité des cloisons basses et le support d'appareils et équipements divers,
- Un complément d'isolation phonique et thermique en laine de roche, incorporé dans toutes les cloisons.
- Le traitement des appuis sur la dalle conforme aux prescriptions du fabricant, avec notamment toutes dispositions particulières pour pose en pièces humides,
- Toutes sujétions de finition pour être livrées prêtes à peindre : traitement des joints et arrêtes vives (arêtes métalliques type bandes armées sur toute la hauteur), des raccords contre murs, plafonds et huisseries, suivant prescriptions du fabricant évitant tout risque de fissuration, fourrures bois aux raccordements avec les éléments béton.
- Le bourrage complet de tout interstice par le matelas de laine minérale est impératif.
- La pose des huisseries (ou blocs portes) à incorporer dans les cloisons sèches

- Pour les cloisons alvéolaires en épi, l'Entrepreneur du présent lot, devra un dégarnissage du réseau alvéolaire et mise en œuvre dans l'épaisseur de la cloison entre les deux parements, d'une fourrure en sapin toute hauteur, fixée par vis auto perceuse à tête trompette. Finition par bande armé sur les deux angles, et enduit.

01.04.04. MAROUFLAGE OU COLLAGE

Le marouflage ou le collage des calicots sera réalisé selon les prescriptions du fabricant et avis techniques, pose de bandes armées sur les angles saillants.

Le parement plâtre apparent devra avoir un aspect de surface compatible avec la description qui en est faite au lot "Peinture" y compris au droit des joints sur lesquels le peintre effectue une révision d'enduit.

L'ensemble des têtes de vis seront rebouchées, les plaques comporteront des bords amincis permettant la dissimulation des joints, sur un même plan

Après égrenage et dépoussiérage, l'enduit ne doit présenter de pulvérulences superficielles et ne faire apparaître ni gerçure, ni craquelure.

01.05. ETUDES D'EXECUTION ET DOCUMENTS TECHNIQUES A FOURNIR

Il sera exigé de l'Entrepreneur, avant tout commencement des travaux, un dossier d'études, approuvé par le Contrôleur technique, comportant les plans d'ensemble, ainsi que les plans de détails des ouvrages, notamment au droit des liaisons avec le gros œuvre, les menuiseries et entre les éléments, ainsi que les dispositions à respecter pour les travaux de scellement et d'encastrement.

Ces plans préciseront, quel que soit le type de cloison, les précautions prises ou à prendre pour la protection contre l'eau en cas d'emploi en pièces humides (cuisines, sanitaires, etc.) : liaisons au sol, revêtements assurant l'imperméabilité à l'eau.

D'autre part et avant exécution de ses travaux, l'Entrepreneur devra fournir au Bureau de contrôle et au Maître d'œuvre, les éléments suivants, en complément de ceux précisés dans l'article "Documents à fournir" des prescriptions communes à tous les corps d'état :

Liste non limitative et pouvant être complétée suivant demande du Maître d'œuvre et/ou du Bureau de contrôle

- Les certificats ACERMI
- Les procès verbaux d'essais ou certificats CSTB (feu et acoustique)

01.06. RECEPTION DES OUVRAGES

- **Acoustique** :

L'Entrepreneur du présent lot, devra une mise en œuvre des produits afin de respecter les indices d'affaiblissement acoustique indiqué par le fabricant, résultat déterminé avec une mise en œuvre optimale. Dans le cas de doute sur la bonne isolation phonique des ouvrages, des contrôles pourront être exigés du Maître d'œuvre, le tout à la charge de l'Entrepreneur du présent lot. Dans le cas d'une différence au delà des tolérances approuvés par le Maître d'œuvre et/ou le Bureau de contrôle, la reprise des ouvrages ainsi que les travaux annexes (peinture, appareillages, etc) seront à la charge de l'Entrepreneur du présent lot et ceci jusqu'à l'obligation de bon résultat.

- **Tolérances (en écart maximum) des ouvrages de plâtrerie :**

- Planéité générale : écart de 5 mm entre 2 points d'une règle de 2.00 m appliquée à tout endroit contre le parement
- Planéité locale : écart de 1 mm pour un réglet de 0.20 m
- Verticalité : écart de 5 mm sur la hauteur de l'étage
- Implantation : écart pris sur l'axe : 1/10ème de l'épaisseur de la cloison
- Horizontalité : écart de 3 mm/m, avec un maximum de 2 cm sur la surface totale

- **Tolérances (en écart maximum) des bâtis et huisseries :**

- Implantation : écart de 1 cm entre la position réelle de chaque axe de la menuiserie et la position théorique des ouvertures
- Défauts de rectitude ou d'aplomb des montants : écart de 2 mm sur tous les plans
- Défauts de rectitude et de niveau des traverses : écart de 2 mm pour le 1er mètre et de 1 mm par mètre supplémentaire (avec un maximum de 4 mm)

02. DESIGNATION DES OUVRAGES

02.01. DOUBLAGE COLLE

02.01.01. DOUBLAGE COLLE - POLYSTYRENE EXPANSE : 100+13 MM - R > 3.40 M2.K/W

Description :

Complexe thermo acoustique en PSE élastifié, panneaux en éléments industrialisés de hauteur d'étage, constitué :

- 1 plaque de plâtre à épiderme, standard, de 13 mm d'épaisseur collée sur un isolant.
- Isolant de type PSE élastifié de 100 mm d'épaisseur.

- Épaisseur du complexe : 100 + 13 mm
- Épaisseur du parement : 13 mm
- Type isolant : PSE élastifié
- Hauteur du complexe : Hauteur d'étage
- Code ISOLE : 12233
- Réaction au feu : M1
- Classe feu, marquage CE : B
- Perméance : P2
- Conductivité thermique, lambda : 0.030 W/m.K
- Résistance thermique : supérieur à 3.40 m2.K/W

Mise en œuvre :

Fixation des doublages par collage à l'aide de mortier spécial adhésif, l'Entrepreneur fournira l'avis technique du produit utilisé au Bureau de contrôle. Mise en œuvre en pied de doublage, d'un calfeutrement en mousse polyuréthane et d'une bande d'étanchéité, suivant avis technique du produit.

L'Entrepreneur veillera à la mise en œuvre d'un cordon de mastic acrylique sur l'arase haute du complexe et la périphérie du faux plafond, assurant l'étanchéité à l'air entre le volume habitable et combles et/ou pléniums non chauffés.

L'Entrepreneur s'assurera du parfait contact de l'isolant avec les blocs de volets roulants intérieurs et si nécessaire comblera le vide par une mousse, assurant un remplissage total.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, de pose des boîtes, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

L'Entrepreneur évitera tout grugeage exagéré des isolants pour le passage des gaines, ceux-ci seront comblés de mousse.

Sujétion spéciale :

- L'Entrepreneur devra assurer la mise en œuvre des doublages dans les hauteurs de plénum y compris jusqu'au bac acier avec joint étanchéité entre le parement et la sous face de bac.

Localisation :

- Face intérieure de l'ensemble des murs périphériques donnant sur l'extérieur, suivant plans du Maître d'œuvre
- En murs sur locaux non chauffés, suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires) sauf les logements n° 22, 23 et 25

02.01.02. DOUBLAGE COLLE - POLYURETHANE : 100+13 MM - R > 4.70 M2.K/W

Description :

Complexe thermo acoustique en polyuréthane, panneaux en éléments industrialisés de hauteur d'étage, constitué :

- 1 plaque de plâtre à épiderme, standard, de 13 mm d'épaisseur collée sur un isolant.
- Isolant de type polyuréthane de 100 mm d'épaisseur.

- Épaisseur du complexe : 100 + 13 mm
- Épaisseur du parement : 13 mm
- Type isolant : Polyuréthane
- Hauteur du complexe : Hauteur d'étage
- Classe feu, marquage CE : B-s1, d0
- Perméance : P3
- Conductivité thermique, lambda : 0.022 W/m.K
- Résistance thermique : supérieur à 4.70 m2.K/W

Mise en œuvre :

Fixation des doublages par collage à l'aide de mortier spécial adhésif, l'Entrepreneur fournira l'avis technique du produit utilisé au Bureau de contrôle. Mise en œuvre en pied de doublage, d'un calfeutrement en mousse polyuréthane et d'une bande d'étanchéité, suivant avis technique du produit.

L'Entrepreneur veillera à la mise en œuvre d'un cordon de mastic acrylique sur l'arase haute du complexe et la périphérie du faux plafond, assurant l'étanchéité à l'air entre le volume habitable et combles et/ou pléniums non chauffés.

L'Entrepreneur s'assurera du parfait contact de l'isolant avec les blocs de volets roulants intérieurs et si nécessaire comblera le vide par une mousse, assurant un remplissage total.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, de pose des boîtes, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

L'Entrepreneur évitera tout grugeage exagéré des isolants pour le passage des gaines, ceux-ci seront comblés de mousse.

Sujétion spéciale :

- L'Entrepreneur devra assurer la mise en œuvre des doublages dans les hauteurs de plénum y compris jusqu'au bac acier avec joint étanchéité entre le parement et la sous face de bac.

Localisation :

- Face intérieure de l'ensemble des murs périphériques donnant sur l'extérieur, suivant plans du Maître d'œuvre

- En murs sur locaux non chauffés, suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions : Sans objet

2) Logements locatifs (individuels) uniquement les logements n° 22, 23 et 25

02.01.03. HABILLAGE EN PLAQUE DE BA 13 COLLE

Description :

1 plaque de plâtre à épiderme, standard, de 13 mm d'épaisseur fixée sur poteau

Mise en œuvre :

Fixation des plaques par plot de colle, l'Entrepreneur fournira l'avis technique du produit utilisé au Bureau de contrôle. L'Entrepreneur veillera à la mise en œuvre d'un cordon de mastic acrylique sur l'arase haute du complexe et la périphérie du faux plafond, assurant l'étanchéité à l'air entre le volume habitable et combles et/ou pléniums non chauffés.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Sujétions spéciales à intégrer dans les prix unitaires :

- L'Entrepreneur devra la réalisation des joints entre les plaques avec 2 passes d'enduit.

- Suivant cahier 3477 du CSTB (Septembre 2003), remplacement des plaques de parement en plâtre standard, par plaques de plâtre hydrofugé, couleur verte dont l'âme et des parements ont été hydrofugés de niveau H1 conforme à la norme NF P72-302.

Localisation :

- Habillage des éléments béton apparents (poteaux, paroi maçonnée, etc.), emplacement suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.01.04. PLUS VALUE POUR DOUBLAGE COLLE AVEC PAREMENT HYDROFUGE

Suivant cahier 3477 du CSTB (Septembre 2003), remplacement des plaques de parement en plâtre standard, par plaques de plâtre hydrofugé, couleur verte dont l'âme et des parements ont été hydrofugés de niveau H1 conforme à la norme NF P72-302.

Localisation :

- Parement des cloisons alvéolaires, situé coté local EB+ privatifs, suivant classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois, suivant Cahier 3567 du CSTB (mai 2006)
- Pièce avec siphon de sol au rez-de-chaussée, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
- 1) Logements accessions (individuels)
- 2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.01.05. PLUS VALUE POUR DOUBLAGE COLLE AVEC PAREMENT HAUTE DURETE

En remplacement des plaques de parement en plâtre standard, par plaques haute dureté.

Localisation :

- Doublage avec parement haute dureté dans les locaux techniques des logements intermédiaires

02.02. CARREAUX DE PLATRE DE 100 MM D'ÉPAISSEUR

Description :

Fourniture et hourdage conformément à l'Avis Technique et aux prescriptions du fabricant de cloisons en carreaux de plâtre pleins assemblés par emboîtement et à l'aide d'un mortier colle spécifique. Utilisation d'une colle de même marque que les carreaux de plâtre.

- Épaisseur de la cloison : 100 mm
- Dimensions du bloc : 66 X 50 cm
- Réaction au feu : A2-s1,d0

Mise en œuvre :

Colle pour carreaux, semelles résilientes, pattes à vis, enduit de plâtre fin pour finition, etc. suivant fiche technique

Pose suivant avis technique, y compris mise en œuvre de raidisseurs et toutes sujétions d'exécution et de liaisonnement aux ouvrages du gros œuvre,

Cornière métallique de protection des angles saillants sur toute hauteur, harpage des jonctions d'angle,

Réservations et saignées pour incorporations des réseaux suivant demandes des lots techniques,

Incorporation des huisseries ou bâtis de trappes fournies par les autres lots,

Mise en œuvre de carreaux de plâtre hydrofuges dans les pièces humides (Cahier 3567 du CSTB), et protection des pieds de cloison.

Finition : ragréage des joints et exécution d'un ratissage général avec enduit adéquat sur toutes les surfaces

Localisation :

- Sur paroi support de tableau d'abonné dans logements, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
- 1) Logements accessions (individuels)
- 2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.03. CLOISON DE DISTRIBUTION

02.03.01. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 72/48, MONTANT SIMPLE, ISOLANT

Description :

Fourniture et mise en œuvre de cloisons constituées de plaques de plâtre standard vissées sur une ossature métallique.

L'isolation thermique et acoustique est réalisée par des panneaux semi-rigides de fibre minérale.

Ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 6/10ème, elle même composée d'une ossature périphérique simple et d'une ossature verticale double, parement constitué d'une plaque de plâtre standard, posées à joints décalée et vissées sur l'ossature ci-dessus, remplissage en panneaux semi-rigides de fibre minérale

- Épaisseur totale de la cloison : 72 mm
- Épaisseur du parement : 13 mm par face
- Largeur des panneaux : 1.20 m
- Hauteur des panneaux : Hauteur d'étage,
- Section des montants et rails : M 48/35
- Entraxe des montants : 0.40 m, montant simple
- Épaisseur isolant minérale : 45 mm
- Masse volumique de la laine : 12 kg/m³
- Rw+C : 45 dB

Mise en œuvre :

Rail métallique, fixé au sol par tous moyens, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'emplacement des réseaux en dalle auprès de l'entreprise "Gros Œuvre" et le cas échéant adapter le mode de fixation.

Rail en plafond et montant de départ, montants doubles intermédiaires, suivant entraxe maximum défini ci-avant, l'ensemble des éléments métallique devront être fixés mécaniquement entre-eux, fixation des plaques sur éléments métallique par vis à tête auto perceuse à tête trompette.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, etc., de pose des boites, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

Sujétion spéciale :

- L'Entrepreneur du présent lot, demandera à l'entreprise "Plomberie, chauffage", l'emplacement exact des points d'ancrage des appareils,
- L'Entrepreneur devra un alignement entre les cloisons du rez-de-chaussée et de l'étage 1, dans la cage d'escalier.
- Dans la cage d'escalier, pour habillage de chant de dalle, mise en œuvre d'une plaque de plâtre à épiderme, standard, de 13 mm d'épaisseur fixée sur dalle béton par collage ou ossature métallique.
- Toutes sujétions de mise en œuvre, pour cloisonnement amovible, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre. Processus de mise en œuvre à valider auprès du Maître d'œuvre.

Localisation :

- Cloison de distribution de 72 mm d'épaisseur, des logements, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
1) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.03.02. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 100/70, MONTANT DOUBLE, AVEC ISOLANT

Description :

Fourniture et mise en œuvre de cloisons constituées de plaques de plâtre standard vissées sur une ossature métallique.

L'isolation thermique et acoustique est réalisée par des panneaux semi-rigides de fibre minérale.

Ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 6/10ème, elle même composée d'une ossature périphérique simple et d'une ossature verticale double, parement constitué d'une plaque de plâtre standard, posées à joints décalée et vissées sur l'ossature ci-dessus, remplissage en panneaux semi-rigides de fibre minérale

- Épaisseur totale de la cloison : 100 mm
- Épaisseur du parement : 13 mm par face
- Largeur des panneaux : 1.20 m
- Hauteur des panneaux : Hauteur d'étage,
- Section des montants et rails : M 70/41
- Entraxe des montants : 0.40 m, montant double
- Épaisseur de l'isolant : 70 mm
- Masse volumique de la laine : 12 kg/m³
- Rw+C : 39 dB

Mise en œuvre :

Rail métallique, fixé au sol par tous moyens, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'emplacement des réseaux en dalle auprès de l'entreprise "Gros Œuvre" et le cas échéant adapter le mode de fixation.

Rail en plafond et montant de départ, montants doubles intermédiaires, suivant entraxe maximum défini ci-avant, l'ensemble des éléments métallique devront être fixés mécaniquement entre-eux, fixation des plaques sur éléments métallique par vis à tête auto perceuse à tête trompette.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, de pose des boîtes, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

Sujétion spéciale :

- L'Entrepreneur du présent lot, demandera à l'entreprise "Plomberie, chauffage gaz, VMC", l'emplacement exact des points d'ancrage des appareils pour mise en œuvre des renforts nécessaires

Localisation :

- Cloisonnement support de muret bar, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
 - Cloisonnement de séparation entre cellier et cuisine, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
 - Mur d'échiffre et de palier haut des escaliers individuels, formant garde corps, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
- 1) Logements accessions (individuels)
2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.03.03. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 70/48, MONTANT DOUBLE, ISOLANT

Exigences acoustique :

Les exigences acoustiques à respecter sont $L_{nat} < 30$ dB (A) en pièces principales et $L_{nat} > 35$ dB (A) en cuisines fermées par interphonie ou par bruit reçu en provenance des chutes d'eau, le niveau requis sera maintenu entre logements et en réception dans la pièce principale.

Description :

Fourniture et mise en œuvre de cloisons constituées de plaques de plâtre standard vissées sur une ossature métallique.

L'isolation thermique et acoustique est réalisée par des panneaux semi-rigides de fibre minérale.

Ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 6/10ème, elle même composée d'une ossature périphérique simple et d'une ossature verticale double, parement constitué d'une plaque de plâtre standard, posées à joints décalée et vissées sur l'ossature ci-dessus, remplissage en panneaux semi-rigides de fibre minérale

- Épaisseur totale de la cloison : 70 mm
- Épaisseur du parement : 13 mm par face
- Largeur des panneaux : 1.20 m
- Hauteur des panneaux : Hauteur d'étage,
- Section des montants et rails : M 48/35
- Entraxe des montants : 0.40 m, montant double
- Épaisseur isolant minérale : 45 mm
- Masse volumique de la laine : 12 kg/m³
- R_w+C : 39 dB

Mise en œuvre :

Rail métallique, fixé au sol par tous moyens, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'emplacement des réseaux en dalle auprès de l'entreprise "Gros Œuvre" et le cas échéant adapter le mode de fixation.

Rail en plafond et montant de départ, montants doubles intermédiaires, suivant entraxe maximum défini ci-avant, l'ensemble des éléments métallique devront être fixés mécaniquement entre-eux, fixation des plaques sur éléments métallique par vis à tête auto perceuse à tête trompette.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, de pose des boîtes, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

Sujétions spéciales :

- L'Entrepreneur du présent lot, demandera à l'entreprise "Plomberie, chauffage gaz, VMC", l'emplacement exact des points d'ancrage des appareils pour mise en œuvre des renforts nécessaires
- Les traversées de murs intérieurs du logement étudié et/ou de cloisons s'effectueront au moyen d'un fourreau constitué d'un matériau résilient. De plus, les fourreaux dépasseront largement (> 100 mm) de part et d'autre de la paroi concernée.
- Un complément systématique de 2 m² de laine minérale de 50 mm d'épaisseur sera mise en œuvre, toute hauteur, autour des chutes d'eau dans les gaines techniques à rez-de-chaussée, situées juste au-dessus du raccordement sur les canalisations horizontales, ainsi qu'un matelas horizontal de 50 mm en fond de gaine.

Localisation :

- Ensemble des gaines techniques dans pièces de service, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre
- 1) Logements accessions (individuels)
- 2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.03.04. CLOISONS AVEC OSSATURE METALLIQUE 82/48, MONTANT DOUBLE, ISOLANT

Exigences acoustique :

Les exigences acoustiques à respecter sont $L_{nat} < 30$ dB (A) en pièces principales et $L_{nat} > 35$ dB (A) en cuisines fermées par interphonie ou par bruit reçu en provenance des chutes d'eau, le niveau requis sera maintenu entre logements et en réception dans la pièce principale.

Description :

Fourniture et mise en œuvre de cloisons constituées de plaques de plâtre standard vissées sur une ossature métallique.

L'isolation thermique et acoustique est réalisée par des panneaux semi-rigides de fibre minérale.

Ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 6/10ème, elle même composée d'une ossature périphérique simple et d'une ossature verticale double, parement constitué d'une plaque de plâtre standard, posées à joints décalée et vissées sur l'ossature ci-dessus, remplissage en panneaux semi-rigides de fibre minérale

- Épaisseur totale de la cloison : 82 mm
- Épaisseur du parement : 2X13 mm + 1X13 mm
- Largeur des panneaux : 1.20 m
- Hauteur des panneaux : Hauteur d'étage,
- Section des montants et rails : M 48/35
- Entraxe des montants : 0.40 m, montant double
- Épaisseur isolant minérale : 45 mm
- Masse volumique de la laine : 12 kg/m³
- Rw+C : 42 dB

Mise en œuvre :

Rail métallique, fixé au sol par tous moyens, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'emplacement des réseaux en dalle auprès de l'entreprise "Gros Œuvre" et le cas échéant adapter le mode de fixation.

Rail en plafond et montant de départ, montants doubles intermédiaires, suivant entraxe maximum défini ci-avant, l'ensemble des éléments métallique devront être fixés mécaniquement entre-eux, fixation des plaques sur éléments métallique par vis à tête auto perceuse à tête trompette.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, de pose des boîtes, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

Sujétions spéciales :

- L'Entrepreneur du présent lot, demandera à l'entreprise "Plomberie, chauffage gaz, VMC", l'emplacement exact des points d'ancrage des appareils

- Les gaines seront recoupées au niveau des planchers (trémies bouchées) avec un matériau ayant les mêmes caractéristiques acoustiques que le plancher.

- Un complément systématique de 2 m² de laine minérale de 50 mm d'épaisseur sera mise en œuvre, toute hauteur, autour des chutes d'eau dans les gaines techniques à rez-de-chaussée, situées juste au-dessus du raccordement sur les canalisations horizontales, ainsi qu'un matelas horizontal de 50 mm en fond de gaine.

Localisation :

- Ensemble des gaines techniques dans pièces principales (séjour, chambres, cuisines ouvertes), emplacement suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.03.05. CLOISONS ALVEOLAIRES DE 50 MM D'ÉPAISSEUR

Description :

Cloison de distribution constituée de deux plaques de plâtre cartonées standard à bord amincis, collées en usine de part et d'autre d'un réseau alvéolaire cartoné

- Épaisseur de la cloison	: 50 mm
- Épaisseur du parement	: 10 mm par face
- Largeur des panneaux	: 1.20 m
- Hauteur des panneaux	: Hauteur d'étage
- Isolation acoustique RA	: 29 dB
- Classement au feu	: A2-s1,d0

Mise en œuvre :

Semelle (lisse basse) bois 27/48 mm ou agglomérés de 24/48 mm de largeur, fixée au sol par tous moyens, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'emplacement des réseaux en dalle auprès de l'entreprise "Fondations - Gros œuvre" et le cas échéant adapter le mode de fixation

Rail en plafond et de départ sur paroi verticale en bois ou agglomérés de section 18/28 mm

Clavette bois de dimensions 29/50/200 mm pour liaison entre panneaux et sur semelles, fixation des clavettes par vis à tête fraisée.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, etc., de pose des boîtes, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique

Y mise en œuvre de renfort au moyen de fourrures bois pour fixation de charge lourde (l'Entrepreneur du présent chapitre demandera au différents corps d'état techniques, les emplacements exacts des charges et leurs points de fixation)

Sujétions spéciales :

- L'Entrepreneur du présent chapitre, demandera à l'entreprise "Plomberie, chauffage", l'emplacement exact des points d'ancrage des appareils pour mise en œuvre des renforts nécessaires
- Les traversées de murs intérieurs du logement étudié et/ou de cloisons s'effectueront au moyen d'un fourreau constitué d'un matériau résilient. De plus, les fourreaux dépasseront largement (> 100 mm) de part et d'autre de la paroi concernée.

Localisation :

- Cloison de distribution de 50 mm d'épaisseur, des logements, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions (individuels)

02.03.06. PLUS VALUE POUR PLAQUES AVEC PAREMENT HYDROFUGE SUR CLOISON A OSSATURE METALLIQUE

Suivant cahier 3477 du CSTB (Septembre 2003), remplacement des plaques de parement en plâtre standard, par plaques de plâtre hydrofugé, couleur verte dont l'âme et des parements ont été hydrofugés de niveau H1 conforme à la norme NF P72-302.

Les dispositions complémentaires suivantes doivent être prises en pied :

Pose sur sol brut, interposition sous les rails d'un film polyéthylène d'épaisseur minimum 100 µ et de largeur suffisante pour dépasser le sol fini d'au moins 2 cm (après réalisation des chapes et revêtements de sol) et dans tous les cas, protection vis à vis du passage de l'eau sous les cloisons : par 2 cordons de joint mastic parallèles sur les bords du rail et joint central en bande de mousse imprégnée. Celle-ci est disposée entre le rail et le sol ou entre le film polyéthylène et le sol

Localisation :

- Parement des cloisons, situé coté local EB+ privatifs, suivant classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois, suivant Cahier 3567 du CSTB (mai 2006)

- Pièce avec siphon de sol au rez-de-chaussée, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.04. POSE DES BÂTIS OU HUISSERIES DE PORTES DE DISTRIBUTION

Pose des bâtis ou huisseries de portes de distribution à 1 vantail, la fourniture étant prévu à l'entreprise "Menuiseries intérieures". L'Entrepreneur du présent lot en fera la demande et définira l'emplacement du stockage.

Localisation :

- Pose des bâtis de porte de distribution dans cloison et mur de refend, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.05. SOFFITES M48-3x13 - ISOLANT

Description :

Fourniture et mise en œuvre de gaines horizontales (soffites) constituées de plaques de plâtre standard vissées sur une ossature métallique.

L'isolation thermique et acoustique est réalisée par des panneaux semi-rigides de fibre minérale.

Ossature en acier galvanisé, épaisseur nominale 6/10ème, elle même composée d'une ossature périphérique simple et d'une ossature horizontale double suivant portée, parement constitué de plaques de plâtre standard, posées à joints décalée et vissées sur l'ossature ci-dessus, remplissage en panneaux semi-rigides de fibre minérale

- Épaisseur du parement intérieur : 1 plaque de 13 mm
- Épaisseur du parement extérieur : 2 plaques de 13 mm
- Section de la soffite : Suivant plans Maître d'œuvre
- CF : 1/2 h minimum
- Épaisseur isolant minérale : 45 mm
- Masse volumique de la laine : 12 kg/m³
- Rw (C; Ctr) : 44 (-2;-7) en dB
- Isolation acoustique RA : 42 dB

Mise en œuvre :

Fixation de l'ossature métallique, fixé par tous moyens sur plafond et parois verticale de la structure du bâtiment, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'emplacement des réseaux auprès de l'entreprise "Gros Œuvre" et le cas échéant adapter le mode de fixation.

L'entraxe et le procédé de pose des éléments métalliques seront définis suivant portée, l'Entrepreneur devra les justifier auprès du Bureau de contrôle, l'ensemble des éléments métallique devront être fixés mécaniquement entre-eux, fixation des plaques sur éléments métallique par vis à tête auto perceuse à tête trompette. La mise en œuvre devra être conforme aux avis techniques des gaines.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints

Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, etc.

Sujétions spéciales :

L'entrepreneur devra justifier l'isolation acoustique par des essais

Localisation :

- Réalisation de soffite pour dévoiement de gaine technique vertical, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre et demande des lots techniques

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.06. FAUX PLAFOND D'HABILLAGE

Description :

Fourniture et mise en œuvre de faux plafond auto-portant, constitué de plaques de plâtre standard vissées sur une ossature métallique en acier galvanisé, épaisseur minimale 6/10ème.

Mise en œuvre :

Ossature métallique composée de rails horizontaux R48 fixés sur parois verticales et montants M48 doubles posés dos à dos suivant un entraxe de 0,60 m maximum. Les montants M48, pourront être maintenus par des suspentes adaptés. L'Entrepreneur devra s'assurer avant tous percements, de la présence ou pas de réseaux auprès de l'entreprise "Gros œuvre"

Fixation d'une plaque de plâtre standard, à épiderme cartonné, type BA13 de 12,5 mm d'épaisseur, fixée par vis auto perceuse à tête trompette sur ossature métallique.

Les plaques comporteront des bords amincis pour dissimulation des joints, la mise en œuvre sera conforme aux avis technique du fabricant.

Sujétion particulière :

L'Entrepreneur du présent lot, devra dans son offre prévoir l'habillage des retombées de plafond, ainsi que tous les calfeutrements nécessaires pour parfaire l'étanchéité à l'air. Les matériaux seront de nature identique au faux plafond d'habillage

Localisation :

- Réalisation de faux-plafonds pour habillage des soffites de dévoiement de gaine technique, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre.

1) Logements accessions (individuels)

2) Logements locatifs (individuels et intermédiaires)

02.07. FAUX PLAFOND SUR OSSATURE METALLIQUE SOUS CHARPENTE BOIS

Description :

Fourniture et mise en œuvre de plafond suspendu sur fourrure métallique clipsée sur suspente, constitué de plaques de plâtre standard, vissées sur une ossature métallique en acier galvanisé, épaisseur minimale 6/10ème.

Mise en œuvre :

Mise en œuvre de suspentes adaptées pour pose sous charpente, (longueur des suspentes adaptées suivant épaisseur de l'isolation).

Ossature métallique composée de profilés métallique de type PRF Stil® F530, avec un entraxe maximum de 0.60 m et entretoises PRF Stil® F530, sur périphérie des parois verticales, pose d'une cornière métallique pour maintien en bout des profilés, avec fixation adaptée suivant support.

Fixation d'une plaque de plâtre standard, type de 12.5 mm d'épaisseur, fixées par vis auto perceuse à tête trompette sur profilés métallique. Pose des plaques perpendiculaires aux fourrures.

Les plaques comporteront des bords amincis sur les 4 faces, pour dissimulation des joints, la mise en œuvre sera conforme aux avis technique du fabricant. Traitements des joints entre parties horizontales et verticales. Y compris toutes sujétions de découpe pour réservations, passage de gaines, etc., de pose des boites, sorties de fils et trous à la scie cloche pour encastrement des appareillages électrique.

Sujétions particulières :

- L'Entrepreneur devra dans son offre la mise en œuvre d'une ossature métallique primaire, support de l'ossature métallique du faux-plafonds. Dimensionnement suivant entraxe des éléments de charpente, à justifier auprès du Bureau de contrôle.
- L'Entrepreneur devra inclure dans son prix unitaire, la mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air et de pare vapeur, de type LDS 100 de chez KNAUF INSULATION ou équivalent, y compris toutes sujétions de mise en œuvre de d'adhésifs et de mastic. L'Entrepreneur devra justifier d'un avis technique.

Localisation :

- *Réalisation de faux-plafonds sous charpente au niveau R+1, emplacement suivant plans du Maître d'œuvre.*
 - 1) *Logements accessions (individuels)*
 - 2) *Logements locatifs (individuels)*